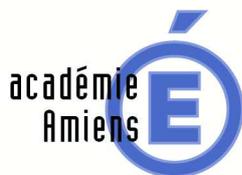




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Amiens, le 27 mars 2018

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

Chancelière des Universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie -
Directeurs académiques des services de l'Éducation
nationale de l' AISNE, de l' OISE et de la SOMME

Rectorat

Division des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

n° 18 - 086

DPAE 2 – Gestion
administrative et financière
des personnels
d'encadrement et médico-
sociaux

Affaire suivie par :
Dossier traité par :
Angélique CREVET
Gestionnaire

Téléphone :
03 22 82 38 77

Mél :
Ce.dpae@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
Cedex 9

Horaires d'ouverture :
de 8h00 à 18h00
du lundi au vendredi

Horaires d'accueil
téléphonique :
8h00 à 17h30
du lundi au vendredi

Objet : Liste d'aptitude aux fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA – rentrée scolaire 2018 Mouvement des directeurs adjoints chargés de SEGPA – rentrée scolaire 2018

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le décret n° 81-482 du 8 mai 1981
modifié précisant les conditions de nomination et de mutation des directeurs
adjoints chargés de SEGPA.

I – Liste d'aptitude :

Peuvent être candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude pouvant conduire à
une délégation dans les fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA, les
membres des corps d'enseignement et de direction :

➤ titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et
spécialisée (DDEEAS) institué par l'arrêté du 19 février 1988. Les personnels
titulaires du diplôme de directeur d'établissement spécialisé créé par l'arrêté du
24 juin 1963 sont réputés titulaires du diplôme de directeur d'établissement
d'éducation adaptée et spécialisée ;

➤ âgés d'au moins trente ans et justifiant de cinq années de services accomplis
en qualité de titulaire dans un ou plusieurs corps d'enseignement, d'éducation ou
d'inspection au 1^{er} septembre 2018. Les services accomplis en qualité de
stagiaire, de maître auxiliaire, d'instituteur suppléant ou remplaçant peuvent être
pris en compte dans la limite de deux ans.

Pour être nommés dans l'emploi de directeur adjoint chargé de SEGPA, les
fonctionnaires doivent avoir été préalablement délégués pendant une année
scolaire dans les fonctions correspondantes. Cependant, l'accomplissement du
stage préparatoire au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée
ou spécialisée tient lieu, pour les intéressé(e)s, de la délégation prévue ci-
dessus.

Les demandes d'inscription seront adressées, revêtues des avis des supérieurs
hiérarchiques, à Monsieur l'Inspecteur d'Académie - Directeur académique des
services de l'Éducation nationale compétent pour le **20 avril 2018** (vous
trouverez joint à la présente circulaire le dossier de candidature, qui peut être
également demandé aux services départementaux de l'Éducation nationale en
cas de besoin).

II – Première affectation des personnels inscrits sur la liste d'aptitude :

Les personnels inscrits sur la liste d'aptitude pourront être nommés sur les postes demeurés vacants à l'issue du mouvement annuel des directeurs adjoints chargés de SEGPA titulaires, compte tenu des vœux d'affectation formulés sur les dossiers de candidature.

III – Mouvement :

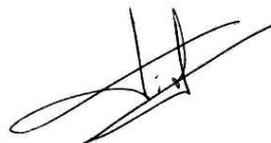
Dans l'intérêt du service, une stabilité de trois ans dans le poste actuel est recommandée avant de solliciter une mutation.

Les demandes de mutation à l'intérieur de l'académie devront être adressées pour le **20 avril 2018** à Monsieur l'Inspecteur d'Académie - Directeur académique des services de l'Education nationale compétent (vous trouverez également joint à la présente circulaire le dossier de candidature, qui peut être également demandé aux services départementaux de l'éducation nationale en cas de besoin, ainsi que la liste des postes dont la vacance est déjà connue).

Les directeurs adjoints chargés de SEGPA peuvent également formuler des vœux pour une autre académie. Dans cette hypothèse, les intéressés sont invités à prendre contact avec les rectorats des académies sollicitées pour s'assurer des dates de dépôt des demandes, celles-ci étant différentes d'une académie à l'autre.

Ces demandes devront suivre la voie hiérarchique normale.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'académie



Jean-Jacques VIAL

DECOMPTE DES SERVICES

du.... au...	Qualité	Etablissement d'exercice	Durée
A- Accomplis hors de l'enseignement spécialisé			
		Total :	
B- Accomplis dans l'enseignement spécialisé			
		Total :	
		TOTAL GENERAL au 01.09.2018	

Vu et vérifié par l'administration responsable de l'agent

VŒUX D'AFFECTATION

CODE	Nom de l'établissement

ACADEMIE D'AMIENS

DEPARTEMENT DE

Avis sur la candidature de **M**

FONCTIONS ACTUELLES :

Note pédagogique

Année

APTITUDE REVELEE DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIAL	APPRECIATIONS		
	Excellent	Satisfaisant	Insuffisant
<p><u>Sens de l'éducation</u> (Influence éducative en classe - intérêt porté aux problèmes éducatifs-participation aux activités éducatives - ouverture aux méthodes nouvelles - objectivité etc...)</p>			
<p><u>Aptitude à l'organisation</u> (Méthode dans le travail personnel - Organisation du travail en classe ou des activités extra-scolaires etc...)</p>			
<p><u>Aptitude aux relations et à la communication</u> (Disponibilité, esprit de coopération et sens de l'équipe, aisance dans les relations avec les autres, qualités d'animateur, vues au travers des relations avec les autorités hiérarchiques, les collègues, les élèves, les parents - expression orale en public)</p>			
<p><u>Aptitude à l'autorité</u> (Ascendant sur les élèves, maîtrise de soi, force de caractère, goût de la décision, goût et sens des responsabilités)</p>			

OBSERVATIONS PARTICULIERES :

Appréciation générale des aptitudes aux fonctions sollicitées :

CONCLUSION

EXCELLENT **O**

SATISFAISANT **O**

INSUFFISANT **O**

FAIT àle.....

Le chef d'établissement ou, pour les enseignants n'exerçant pas dans un établissement de second degré, l'inspecteur de l'éducation nationale compétent pour les noter.

AVIS de l'IEN « ASH »

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Date :

Signature :

AVIS DU DIRECTEUR ACADEMIQUE

Date :

Signature :

DECISION DU RECTEUR

Date :

Signature :

DEMANDE DE MUTATION

DIRECTEUR ADJOINT chargé de SEGPA

Année scolaire : 2018/2019

<p style="text-align: right;"><i>Cocher les cases <input type="checkbox"/> correspondantes</i></p> <p>M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/></p> <p>Nom (en lettres capitales) :</p> <p>Prénom :</p> <p>Nom de jeune fille :</p> <p>Date de naissance :</p> <p><input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> PACS</p> <p><input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)</p> <p>Enfants à charge :</p> <p>Adresse personnelle :</p> <p>.....</p> <p>Renseignements concernant le conjoint :</p> <p>Profession :</p> <p>.....</p> <p>Lieu d'exercice :</p> <p>.....</p> <p>S'il est membre de l'enseignement préciser :</p> <p>.....</p> <p>Grade :</p> <p>Discipline :</p> <p>Poste double demandé : oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/></p> <p>Motif de la demande :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p style="text-align: center;">SITUATION ADMINISTRATIVE</p> <p>Grade actuel :</p> <p>Corps d'origine :</p> <p>Echelon : depuis le :</p> <p>Etablissement d'exercice:</p> <p>.....</p> <p>Date d'obtention du CAEI ou CAPSAIS :</p> <p>Date d'obtention du DDEEAS :</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Ancienneté au 01/09/2018</p> <p>Générale de services : ans..... mois</p> <p>de services accomplis dans l'enseignement spécial : ans..... mois</p> <p>dans l'emploi de directeur adjoint chargé de SEGPA : ans..... mois</p> <p>dans le poste actuel : ans..... mois</p> <p style="text-align: center;"><u>Vu et vérifié par l'administration responsable</u> <u>(DSDEN pour les candidats du 1^{er} degré</u> <u>et Rectorat pour ceux du 2^d degré)</u> Signature et qualité du responsable</p> <hr/> <p style="text-align: center;">POSTES DEMANDES (par ordre de préférence)</p> <p>1).....</p> <p>2).....</p> <p>3).....</p> <p>4).....</p> <p>5).....</p> <p>6).....</p>
---	--

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Date :

Signature :

AVIS DU DIRECTEUR ACADEMIQUE

Date :

Signature :

DECISION DU RECTEUR

Date :

Signature :



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LISTE INDICATIVE DES POSTES
DE DIRECTEURS ADJOINTS CHARGÉS DE SEGPA
VACANTS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018**

DPAE 2

I - AISNE

BOHAIN EN VERMANDOIS	SEGPA annexée au collège Henri Matisse	1 poste
SAINT-QUENTIN	SEGPA annexé au collège Marthe Lefèvre	1 poste
{ FERRE-EN-TARDENOIS	SEGPA annexée au collège Anne de Montmorency	1/2 poste
{ VILLERS-COTTERETS	SEGPA annexée au collège Max Dussuchal	1/2 poste

II - OISE

BEAUVAIS	SEGPA annexée au collège Charles Fauqueux	1 poste
BEAUVAIS	SEGPA annexé au collège Pellerin	1 poste
CREIL	SEGPA annexé au collège Jean-Jacques Rousseau	1 poste
CREIL	SEGPA annexé au collège Michelet	1 poste
FORMERIE	SEGPA annexée au collège Jean-Moulin	1 poste

III - SOMME

ALBERT	SEGPA annexée au collège Jean-Moulin	1 poste
DOULLENS	SEGPA annexée au collège Jean Rostand	1 poste
MONTDIDIER	SEGPA annexée au collège Parmentier	1 poste